



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses****Soixante-cinquième session**

Genève, 25 novembre-3 décembre 2024

Point 2 b) viii) de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations formulées par le Sous-Comité
à ses soixante-deuxième, soixante-troisième et
soixante-quatrième sessions et questions en suspens :
Explosifs et questions connexes : Autres questions****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Quarante-septième session**

Genève, 4-6 décembre 2024

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Travaux relatifs au Système général harmonisé de
classification et d'étiquetage des produits chimiques :
Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des
marchandises dangereuses sur des questions intéressant
le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Rapport du groupe de travail par correspondance informel
chargé de la révision de la sous-section 51.4 du Manuel
d'épreuves et de critères portant sur la vitesse de combustion****Communication de l'expert de la Chine au nom du groupe
de travail informel*****I. Rapport du groupe de travail informel**

1. À la soixante-deuxième session du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD), l'expert de la Chine avait soumis le document ST/SG/AC.10/C.3/2023/6¹, dans lequel il était proposé de modifier le 51.4.4.2 e) du Manuel d'épreuves et de critères. Le Groupe de travail des explosifs a examiné ce document et recommandé d'accepter la proposition. Les experts du Groupe de travail des explosifs ont également recensé d'autres incohérences dans la sous-section 51.4 et d'autres améliorations se sont avérées nécessaires. Un groupe de travail par correspondance informel (groupe de travail informel de la vitesse de combustion) a été établi en vue de poursuivre les travaux.

2. En août 2023, l'expert de la Chine a invité les experts du Groupe de travail des explosifs à faire partie du groupe de travail informel de la vitesse de combustion. Grâce au soutien de ces experts, la révision de la sous-section 51.4 du Manuel d'épreuves et de critères a été achevée à la fin du mois de septembre et un appel à commentaires a été effectué au sein du groupe de travail informel.

* A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.5.

¹ Document distribué pour examen par le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) à sa quarante-quatrième session sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/2023/1.



3. À la soixante-quatrième session du Sous-comité TMD, les rapports du groupe de travail informel ont été communiqués au Groupe de travail des explosifs pour examen. Le Groupe de travail a accueilli favorablement les premiers résultats du groupe de travail informel. Au cours de la réunion, les représentants de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique ont posé des questions sur les modifications apportées à la définition d' I_{max} , et l'expert allemand a déclaré qu'il consulterait ses collègues et ferait des suggestions précises. Après la session, la délégation allemande a suggéré de supprimer la phrase suivante : « **La densité de flux thermique maximale (I_{max}) est une moyenne de la densité de flux thermique mesurée sur une durée d'au moins 30 secondes pendant la période de rayonnement thermique maximal.** ». Elle a fourni des explications détaillées à l'appui de cette proposition et a en outre attiré l'attention sur le fait que l'équation donnée dans la figure 51.4.1 pour calculer l'intensité du rayonnement était différente de celle figurant au 51.4.4.2 a). Le groupe de travail informel a accepté les suggestions et a révisé le texte.

4. Le Sous-Comité TMD et le Sous-Comité SGH sont invités à examiner les amendements que le groupe informel propose d'apporter à la sous-section 51.4, tels qu'ils sont présentés au paragraphe 5 ci-après. Le texte intégral de la version révisée de la sous-section 51.4, qui incorpore tous les amendements proposés, est reproduit dans le document informel INF.6 (Sous-Comité TMD) – INF.4 (Sous-Comité SGH).

II. Proposition

5. Modifier la sous-section 51.4 du Manuel d'épreuves et de critères comme suit (les ajouts proposés figurent en caractères **gras**) :

51.4.1.2 b) Supprimer « (Division 1.1) ».

51.4.4.1 a) Modifier comme suit :

« Le début de l'incendie est défini comme le moment où la réaction de la matière devient perceptible, alors que la fin de l'incendie coïncide avec une diminution **de la densité de flux thermique I (due à l'incendie)** jusqu'à moins de 5 % du niveau maximal (I_{max}). **La durée de combustion totale t est l'intervalle de temps entre le début et la fin de l'incendie** (voir fig. 51.4.1) ; ».

51.4.4.1 c) Supprimer cet alinéa et renuméroter les alinéas suivants en conséquence (les actuels alinéas « d) » et « e) » deviennent respectivement « c) » et « d) »).

51.4.4.1 c) (*ancien al. d)*) Remplacer « durée de combustion » par « durée **totale** de combustion ».

51.4.4.2 a) Dans la seconde phrase, supprimer « percent » dans la version anglaise, et remplacer « rayonnement mesuré » par « **énergie de rayonnement mesurée** ».

51.4.4.2 c) Dans la dernière phrase, remplacer « de l'intensité I_t du rayonnement [W/m^2] » par « de **la densité de flux thermique I_t [kW/m^2]** ».

51.4.4.2 d) Dans la première phrase, remplacer « le niveau de rayonnement » par « **la densité de flux thermique** » et dans la seconde phrase, remplacer « comprise entre 1 et » par « **de** ».

51.4.4.2 e) Modifier comme suit :

« $I_{pertinente}$ est obtenu à partir de l'intensité maximale de la courbe **lissée et corrigée** du rayonnement de chaleur **mesuré**. $I_{calculée}$ **est la** valeur moyenne du rayonnement **obtenue** en transformant la zone intégrée en un rectangle de dimension égale pendant le même **laps de temps de combustion total (voir fig. 51.4.1)** ; ».

51.4.4.2 g) Dans le dernier paragraphe, remplacer « et f le coefficient de forme » par « et f **étant** le coefficient de forme ».

51.4.4.5 Dans la figure 51.4.1, remplacer « $Dose_{mesurée}$ » et « $Dose_{pertinente}$ » par « **dose_{mesurée}** » et « **dose_{calculée}** ».

51.4.6 Remplacer « Durée de combustion » par « Durée **totale** de combustion » et « Enthalpie de combustion » par « **Chaleur** de combustion ».

Références Ajouter la nouvelle référence suivante à la fin de la liste actuelle :

« [6] *Organic Peroxides: Storage (Guideline for the labour-safe, environment-safe and fire-safe storage of organic peroxides), Hazardous Substances Publication Series 8:2011 (PGS 8:2011) version 1.0, décembre 2011.* ».
